



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DANVILLE

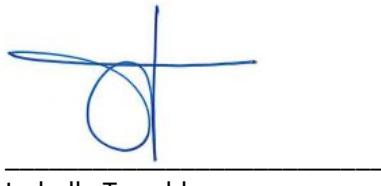
Veuillez **PRENDRE AVIS** que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la ville de Danville tiendra une séance extraordinaire le **lundi 26 janvier 2026 à 19h00**, à l'hôtel de ville sise au 150 rue Water au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 :

Les seuls sujets à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

- Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
- Présentation et adoption du plan triennal des immobilisations pour 2026-2027-2028
- Avis de motion – Règlement 2026-01 relatif à l'imposition des taux de taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026
- Avis de motion – Règlement 2026-02 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de la ville de Danville pour l'année 2026

Notez que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur les sujets susmentionnés.

Avis donné à Danville, le 15 janvier 2026



Isabelle Tremblay
Greffière